



## **PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE  
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL  
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE  
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT



N° SGAMI/DRH/BR/

### **LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

#### **Arrêté d'ouverture pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU le décret n° 95-117 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;
- VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté du 26 juin 2019 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 26 juin 2019 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2019 portant organisation de la zone de défense

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - Un recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud. Le nombre de postes à pourvoir est de huit répartis comme suit :

**Spécialité « Hébergement et restauration » (HR) :**

- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 54 (Marseille)
- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 26 (Toulouse)
- 2 postes d'agent de restauration à la CRS 06 (Saint-Laurent du Var)
- 2 postes d'agent de restauration à la CRS 28 (Montauban)
- 2 postes d'agent de restauration à la CRS 60 (Montfavet)

**ARTICLE 2** – la clôture des inscriptions en ligne et papier (cachet de la poste faisant foi) est fixée au 10 septembre 2019.

**ARTICLE 3** - la sélection des dossiers se déroulera à compter du 16 septembre 2019. Les résultats d'admissibilité seront diffusés à compter du 19 septembre 2019.

L'épreuve d'admission se déroulera à compter du 30 septembre 2019. Les résultats d'admission seront diffusés à compter du 15 octobre 2019.

**ARTICLE 4** - Un recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale est organisé au titre des emplois réservés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud. Un poste est à pourvoir dans la spécialité « Entretien, Logistique, Accueil et Gardiennage » (ELAG) : 1 poste d'agent polyvalent de maintenance et de manutention à l'ENSAPN à Toulouse.

**ARTICLE 5** - La date limite de retrait des dossiers est fixée au 10 septembre 2019. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est également fixée au 10 septembre 2019. La sélection des dossiers se déroulera à compter du 16 septembre 2019. Les résultats d'admissibilité seront publiés le 20 septembre 2019. L'entretien avec les candidats se déroulera à compter du 30 septembre 2019. Les résultats d'admission seront publiés à compter du 15 octobre 2019.

**ARTICLE 6** le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2019

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud  
Le chef du bureau du recrutement

Eric VOTION

